

## Introduction au droit

**Niveau :** Licence 1

**Cursus :** Tous

**Semestre :** S2

**Volume horaire :** 24 heures de cours (CM)

**Langue d'enseignement :** Français

**Intervenant :** Agnès Rabagny-Lagoa

**Contact :** agnes.rabagny@univ-st-etienne.fr

### Objectifs du cours :

- Comprendre ce qu'est le droit et ses fonctions dans la société et l'économie, à travers l'étude de la règle de droit, de ses caractéristiques et de ses principales branches.
- Identifier les grandes institutions politiques et juridictionnelles françaises, leur organisation, leurs compétences et leur rôle dans la production, l'application et le contrôle du droit.
- Maîtriser les sources du droit, écrites et non écrites : Constitution, loi, règlements, coutume, jurisprudence, doctrine, droit de l'Union européenne et droit du Conseil de l'Europe.
- Saisir l'articulation des normes, notamment la hiérarchie interne, le contrôle de constitutionnalité, de légalité, de conventionnalité, et la primauté du droit de l'Union européenne.
- Développer une autonomie dans l'accès au droit, grâce à l'usage des outils officiels.
- Acquérir les bases du raisonnement juridique et des techniques d'interprétation.
- Découvrir les droits subjectifs, leurs titulaires, leurs sources et les principales distinctions patrimoniales utiles à l'analyse économique.

### Plan de cours :

#### Leçon 1 : Qu'est-ce que le droit ?

Section 1 : La règle de droit

Section 2 : Les branches du droit

Section 3 : Le langage du droit

#### Leçon 2 : L'organisation politique

Section 1 : La Constitution de la 5<sup>ème</sup> République

Section 2 : Le pouvoir exécutif

Section 3 : Le pouvoir législatif

Section 4 : Le Conseil constitutionnel et les autres institutions indépendantes

#### Leçon 3 : L'organisation de la Justice

Section 1 : Les juridictions judiciaires.

Section 2 : Les juridictions administratives.

Section 3 : Le Tribunal des conflits

Section 4 : Les gens de Justice.



#### **Leçons 4 : Les sources écrites internes**

Section 1 La constitution (Rappel)

Section 2 : La loi et les actes réglementaires.

#### **Leçon 5 : Les autres sources du droit et autorités**

Section 1 : La coutume

Section 2 : La jurisprudence

Section 3: La doctrine.

#### **Leçon 6 : L'Union européenne et le Conseil de l'Europe**

Section 1 : L'Union européenne

Sous-section 1 : Présentation de l'Union européenne

Sous-section 2 : Les principales institutions européennes.

Sous-section 3 : Le droit de l'Union européenne

Section 2 : Le Conseil de l'Europe

Sous-section 1 : La Convention de sauvegarde des droits de l'Homme et des libertés fondamentales

Sous-section 2 : La Cour Européenne des droit de l'Homme

#### **Leçon 7 : L'articulation des normes**

Section 1 : La hiérarchie des normes en droit interne

Section 2 : L'articulation du droit interne et du droit de l'Union européenne

#### **Leçon 8 : L'accès au droit**

#### **Leçon 9 : Le raisonnement juridique et l'interprétation**

Section 1 : Le raisonnement juridique

Section 2 : Les techniques d'interprétation utilisées par les juges

#### **Leçon 10 : Les droits subjectifs**

Chapitre 1 : Droits patrimoniaux et droits extra-patrimoniaux.

Chapitre 2 : Les sources des droits subjectifs.

Section 1 : Les actes juridiques.

Section 2 : Les faits juridiques.

Chapitre 3 : Les titulaires des droits subjectifs

Chapitre 4 : Les principales distinctions patrimoniales

Section 1 : Les immeubles

Section 2 : Les meubles

Section 3 : Les autres distinctions

#### **Compétences développées :**

Les étudiants acquièrent une compréhension globale du système juridique, de ses sources, de ses institutions et de ses mécanismes de contrôle. Ils développent la capacité à identifier une règle de droit, à comprendre son origine, sa portée et son articulation avec les autres normes, notamment européennes. Ils apprennent à lire et interpréter un texte juridique, à repérer les notions essentielles et à mobiliser un



raisonnement juridique élémentaire. Le cours leur permet de comprendre l'organisation de la Justice et de situer les acteurs (magistrats, juridictions, auxiliaires). Ils deviennent capables de rechercher une information juridique fiable via les outils officiels (Legifrance, codifications). Enfin, ils acquièrent les bases nécessaires pour analyser les droits subjectifs, leurs titulaires et leurs principales distinctions.

**Modalités d'évaluation :** Ecrit en fin de semestre

**Prérequis :** Aucun. Maîtrise de l'écrit

**Bibliographie / références :**

1. Terré, F., *Introduction générale au droit*, Dalloz, coll. « Précis ».
2. Cabrillac, R., *Introduction au droit*, LexisNexis, coll. « Manuel ».
3. Cornu, G., *Vocabulaire juridique*, PUF, coll. « Quadrige ».